

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 24 (1987)  
**Heft:** 854

**Rubrik:** Economies d'energie

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 22.12.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Des mots pour les faire

■ (jd) Nouvel épisode du feuilleton de l'article constitutionnel sur l'énergie. Proposé par la commission pour une conception globale de l'énergie, sérieusement amaigri par le Conseil fédéral, le projet avait finalement succombé en 1983 faute d'une majorité de cantons. Une solution alternative plus consistante, présentée par les milieux écologistes, échoue devant le peuple en 1984. Qu'importe, on en redemande: motions au Conseil national, appel des directeurs cantonaux de l'énergie. Et le Conseil fédéral s'exécute. Depuis quinze jours un nouveau projet est soumis à la consultation, et le gouvernement envisage de le présenter au parlement cette année encore. Question cruciale sur laquelle bute toute compétence nouvelle de la Confédération en matière énergétique: le prélèvement d'une taxe sur les agents énergétiques qui doit permettre de financer la recherche et le développement de techniques nouvelles, notamment. Préconisée par la commission Kohn, elle avait été abandonnée par le Conseil fédéral dans son premier projet, face à l'opposition irréductible des milieux patronaux. Le gouvernement avait

alors envisagé de soumettre les agents énergétiques à l'impôt sur le chiffre d'affaire. Refus du parlement. Et la voilà qui refait surface dans la nouvelle version d'article constitutionnel. Mais le Conseil fédéral n'est pas encore au clair quant à son importance et à son affectation. Une attitude qui ne présage rien de bon quant à la précision des objectifs à atteindre et à la volonté politique du gouvernement de les réaliser.

Il est peu probable qu'avant deux ans les citoyens aient l'occasion de se prononcer sur un nouvel article constitutionnel. Et s'ils donnent leur aval à un projet qui, par hypothèse, aura gardé quelque profil, on sera encore loin de mesures effectives et efficaces.

Il ne s'agit pas de nier l'utilité d'une base constitutionnelle qui permette à la Confédération de gérer le problème énergétique. Mais on ne peut s'empêcher de voir dans ce nouvel épisode une manière de perdre du temps... ou d'en gagner. Perdre du temps si l'on considère l'urgence de la situation, notre dépendance énergétique et l'impact négatif sur l'environnement qui résulte de notre boulimie d'énergie. Perdre du temps

si l'on sait qu'un abandon progressif du nucléaire exige des mesures immédiates d'économie. Ou en gagner au contraire pour mieux justifier la nécessité de développer l'énergie nucléaire. Aucun des deux termes de l'alternative ne relève d'une quelconque fatalité. Il s'agit là d'un choix politique.

Or jusqu'à présent ce choix politique, par absence de décision sur des mesures d'économie, a mis l'accent sur le rôle indispensable du nucléaire. Récemment encore le parlement et les cantons se sont vigoureusement opposés à une législation sur l'électricité qui aurait pu contribuer à une utilisation plus rationnelle de cette énergie. Et les cantons sont loin d'avoir épuisé toutes les possibilités d'économie d'énergie.

Il faut le répéter sans relâche: l'abandon du nucléaire est impensable sans un effort simultané et systématique de réduction de la consommation énergétique. Oublier cet effort, c'est rendre inopérante toute décision de renoncer à la construction de nouvelles centrales nucléaires; car la majorité populaire n'hésitera pas à renier son choix antérieur si des restrictions trop draconiennes la menacent. Les partisans du nucléaire le savent, qui misent aujourd'hui sur notre incapacité à prendre des mesures qui concrétiseraient cet effort. A terme et face à notre indécision, ils ne peuvent être que gagnants.

### ELECTIONS FEDERALES

## Répétition générale

■ (cjp) Quatre cantons élisent leur Grand Conseil ce printemps en appliquant la proportionnelle pour la répartition des sièges. Il faut convenir qu'à côté des sondages des instituts spécialisés, les résultats de ces scrutins fournissent des indications utiles sur les tendances qui se manifestent dans le corps électoral à quelques mois des élections fédérales du 18 octobre. Les cantons en question (BL, ZH, TI, LU) éliront 59 des 200 conseillers nationaux, soit 29,5 %. Même si la part du lion est réservée à Zurich, les autres élisent au moins sept députés, ce qui est appréciable.

Les élections de Bâle-Campagne ont déjà eu lieu. Elles ont confirmé les pronostics faits au niveau fédéral: recul des partis gouvernementaux,

avance des Verts - alliés ici aux POCH - et de l'Action nationale, augmentation de la représentation féminine (15 élues au lieu de 12) et poids des recommandations des organisations de protection de la nature (elles affirment avoir fait élire quarante députés, ce qui représente près de la moitié du Grand Conseil formé de huitante-quatre membres).

Les résultats de ce premier test seront-ils confirmés dans les autres cantons? Il y a déjà une certitude tant à Zurich qu'au Tessin, où le nombre des groupements et partis tend à l'inflation: vingt-six à Zurich et quatorze au Tessin. L'absence de quorum joue un rôle, mais le phénomène traduit aussi un éclatement de l'opinion. Le succès n'est évidemment pas assuré à toutes ces nouvel-

les listes. La preuve a été apportée à Bâle-Campagne, dans l'arrondissement de Pratteln, où la tentative d'implanter la dissidence socialiste de Bâle-Ville, le parti démocrate-social (DSP) a lamentablement échoué: 51 électeurs (0,4 %).

Les "Chrétiens au Gothard" zurichois ou le MDA tessinois (Mobilisation des absents), par exemple, ne sont pas assurés d'être représentés, ce qui ne les empêchera pas, peut-être, de se présenter aux élections fédérales. Néanmoins il y a un risque de confusion, et peut-être un transfert de voix d'électeurs déçus par les partis qui perdent régulièrement du terrain vers des étiquettes plus prometteuses ou plus "valorisantes".

Les élections cantonales n'obéissent pas aux mêmes critères que les élections fédérales, mais elles fourniront indiscutablement des indications utiles. (voir tableau ci-contre)